

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

3. Convention sur la conservation des zones humides

Rappelant l'initiative heureuse du Gouvernement iranien, qui a obtenu l'accord des gouvernements à la convention internationale sur la conservation des zones humides d'importance internationale, examinée par la Conférence internationale sur les zones humides, qui s'est tenue à Ramsar en janvier 1971, avec la participation active de l'UICN;

Etant informée de ce que la convention qui en est résultée est maintenant ouverte à la signature au siège de l'UNESCO à Paris;

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Lance un appel aux gouvernements représentés à Ramsar pour qu'ils signent et ratifient la convention dans les plus brefs délais;

Invite instamment tous les autres gouvernements à étudier la possibilité d'adhérer au plus tôt à la convention;

Et attire l'attention sur la nécessité d'inclure, dans le cadre de la convention, des régions appropriées présentant des tourbières à *Sphagnum* valables, en tant que représentant un type très répandu de zones humides menacées par des opérations de drainage accompagnées d'effets nuisibles possibles et d'une valeur économique douteuse.